

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 130

présenté par  
M. Cordier

-----

### ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« échelon »,

insérer les mots :

« et de grade ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.